

EN BREF #8

Le bulletin d'information des comités syndicaux du SYDER



APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL, DU BUDGET AUTONOME SYDER CHALEUR ET DU BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE

Le Comité syndical a approuvé pour chacun des budgets – budget principal, budget autonome SYDER chaleur et budget annexe photovoltaïque – **le compte de gestion** établi par le Comptable public du syndicat puis le **compte administratif**. Dès lors, le Comité a constaté, pour chaque budget, la **stricte concordance des deux documents** (compte administratif et compte de gestion) pour l'exercice 2021.

- Pour le budget principal, les recettes d'investissement s'élèvent à **33 527 777€** et à **26 839 711€** en dépenses d'investissement.
- Pour le budget autonome SYDER chaleur, les recettes d'investissement sont de **2 737 048€** et **2 508 356€** pour les dépenses.
- Pour le budget annexe photovoltaïque, les recettes d'investissement s'élèvent à **67 374€** et à **414 987€** en dépenses d'investissement.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RÉSEAU DE CHALEUR DE LA COMMUNE DE MONTROTIER

Le SYDER va déposer une demande de subvention de **926 900€** pour financer la **chaufferie bois et le réseau de chaleur de la commune de Montrotier**, dont le montant total est estimé à **2,8 millions d'€ HT**, auprès de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien et de la Communauté de Communes des Monts Du Lyonnais qui portent un Contrat Chaleur Renouvelable sur leurs territoires.

BUDGET ET FINANCES

BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE : AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Le Comité a également approuvé l'affectation des restes à réaliser du budget annexe photovoltaïque. La section d'exploitation en 2021 dégage un résultat global de 196 633,03€. Quant à la section d'investissement, elle affiche un résultat global de 302 341,89€. A ce résultat, s'ajoute le solde d'exécution des restes à réaliser qui atteint 196 910€. Ainsi, l'excédent de fonctionnement doit financer le déficit de la section d'investissement à hauteur de **105 431, 89€**.

Enfin, à la lecture des résultats, le Comité a voté **un budget supplémentaire** (section d'exploitation : **91 201€** - section d'investissement : **667 631€**) qui servira au financement des nombreux projets en cours.

Retrouvez le détail des délibérations des différents budgets sur votre portail adhérent.

SUBVENTIONS

REVERSEMENT DE SUBVENTIONS AU SYDER

Aveize, Chambost-Longessaigne et Montromant ont délégué au SYDER la compétence « éclairage public et maintenance ». Dernièrement, des travaux de rénovation et / ou d'installations d'équipements d'éclairage public ont été réalisés par le SYDER au sein de ces communes – travaux qui ont en partie été subventionnés par l'État ou par des organismes.

Aussi, par voie de convention, **ces collectivités se sont engagées à reverser au SYDER les sommes perçues** au titre de ces aides.

BILAN À UN AN DU RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

En 2021, à partir de l'analyse des exercices financiers de 2014 à 2019, la Chambre régionale des comptes avait émis **7 recommandations** afin d'**améliorer la gestion financière et patrimoniale** du syndicat. Parmi les préconisations établies par la CRC, **5 ont déjà été mises en place** à ce jour comme :

- L'inventaire de l'**intégralité des équipements du parc de l'éclairage public qui a été retracé et audité** à travers le Schéma d'Aménagement Lumière réalisé pour chaque commune inscrite dans la démarche performancielle – conformément à la recommandation N°2
- La mise en place d'**indicateurs de comparaison des consommations électriques** à travers les outils technologiques de la démarche performancielle et le travail de rapprochement des factures EDF et des consommations constatées – conformément à la recommandation N°3.
- L'**intégration du mécanisme des autorisations de programme / crédits de paiement** comme détaillé dans le budget primitif 2022 voté au mois de mars – conformément à la recommandation N°4.
- La **fiabilisation de l'inventaire physique et comptable du syndicat** – conformément à la recommandation N°6.
- La systématisation de la **constitution des provisions réglementaires en cas de contentieux** – conformément à la recommandation N°7.
A ce jour, le SYDER n'a plus qu'un seul contentieux en cours avec ENEDIS au sujet du contrat de concession. Conformément aux préconisations de la CRC, le SYDER a constitué des provisions, et celles-ci sont bien inscrites au budget.

Enfin, deux autres préconisations sont à ce jour en cours de réalisation : l'intégration dans le prochain contrat de concession avec ENEDIS des **dispositions visant à la présentation d'un âge moyen du réseau et d'un taux de perte d'électricité au CRAC** – conformément à la recommandation N°1 ; ainsi que la **réorganisation de la chaîne comptable** à travers la mise en place de la comptabilité d'engagement – conformément à la recommandation N°5.

CONTRAT DE CONCESSION DE DISTRIBUTION DE GAZ AVEC GRDF

La **convention de concession** pour le service public de la distribution de gaz conclue entre le SYDER et la société GRDF en 1997 arrive à **échéance le 24 juin 2022**.

Dès lors, le SYDER a entrepris avec le concessionnaire historique plusieurs réunions préparatoires, depuis le mois de janvier 2021, en vue d'aboutir à une **nouvelle convention de concession**. Toutefois, le 31 mai 2022, la séance de relecture du projet a été écourtée dans la mesure où les deux parties n'ont pas trouvé d'accord.

Face aux nombreux **points de discordances** entre les deux parties, le Comité syndical a approuvé **trois scénarii possibles** :

- 1- **L'approbation du nouveau contrat** si GRDF valide le projet proposé par le SYDER.
- 2- **Signature d'un avenant de prolongation** du contrat initial pour une durée comprise à minima entre 36 et 48 mois, si GRDF ne valide pas le projet proposé par le SYDER.
- 3- **Engager toutes les démarches**, y compris contentieuses, pour **défendre les intérêts du SYDER et de ses communes membres** adhérentes à la compétence « Distribution publique de gaz », si l'avenant proposé ne remplit pas les conditions demandées par le SYDER.

LE + INFO

Afin d'anticiper et de recenser les besoins en termes d'**installation de nouvelles prises d'illuminations** pour les festivités de fin d'année, nous invitons les communes à se rapprocher de notre service « maintenance éclairage public » avant le 30 juin 2022.

Merci de respecter ce délai pour faciliter la programmation des travaux et ainsi éviter les interventions de dernière minute moins satisfaisantes et plus coûteuses.

Enfin, nous rappelons que la mise en place des décorations lumineuses reste de la compétence de la commune.

Contact : maintenance@syder.fr

LE CHIFFRE +

7 c'est le nombre de **nouvelles communes qui ont décidé de transférer un certain nombre de compétences** optionnelles au SYDER.

Haies, Orléans et Saint-Romain-en-Gal ont ainsi délégué la « **Production et distribution publique de chaleur et de froid** » à notre syndicat. Sainte-Foy-l'Argentière, Saint-Jean-des-Vignes, Saint-Romain-en-Gal, Bessenay, Salles-Arbuissonnas et Pommiers ont, quant à elles, choisi le SYDER pour encourager la mobilité verte sur leur territoire dans le cadre de la **compétence IRVE**. Enfin, le SYDER sera désormais l'autorité organisatrice de la **distribution publique du gaz** à Saint-Romain-en-Gal.

Le SYDER se félicite et se réjouit de ces nouveaux partenariats qui prouvent l'**expertise de notre syndicat** et renforce ainsi son **rôle de tiers de confiance** sur les questions énergétiques auprès des communes rhodaniennes.

DÉMARCHE PERFORMANCIELLE

FINANCEMENT DE LA DÉMARCHE PERFORMANCIELLE : « CRÉDITS VERTS », SUBVENTIONS LOCALES ET NATIONALES

Dans le cadre de son Schéma Directeur d'Aménagement Lumière, le SYDER a lancé la **Démarche performancielle** dont l'objectif est de proposer aux communes un éclairage plus responsable, économique, moins énergivore et respectueux de la biodiversité grâce à des sources lumineuses innovantes (technologie LED) et des objets et réseaux connectés (télégestion) qui offrent des solutions intelligentes pour adapter l'intensité lumineuse.

Les ambitions environnementales de cette démarche permettent au SYDER de candidater à différents appels à projets nationaux et territoriaux qui promeuvent des initiatives locales à valeur environnementale et énergétique.

A ce titre, le SYDER candidate à l'**Appel à Projets « Energie - Innovations et expérimentations territoriales »** porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dont l'objectif est de proposer un accompagnement financier à des projets de partenariat privés et / ou publics pour optimiser la production d'énergie. L'accompagnement financier de la Région pourrait s'élever à 20% du montant du projet, pour un montant de subvention plafonné à 500 000€.

De la même manière, le SYDER postule à l'**appel à projets « Territoire Intelligents et durables »** porté par l'État dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir qui via une enveloppe de 30 millions d'euros finance jusqu'à 50% des dépenses éligibles des projets d'un budget minimum de 2 millions d'euros qui visent à **accélérer la transition écologique et à répondre aux défis de la sobriété, de la résilience et de l'inclusion sociale des territoires.**

Enfin, dans un souci de cohérence quant à ses ambitions environnementales et sociétales, le SYDER a souhaité faire appel à des **investisseurs éthiques et responsables**. C'est dans cette perspective, qu'il s'est rapproché de la **Banque des territoires** pour financer la Démarche performancielle. En effet, cet établissement propose, dans le cadre de ses crédits à impact environnemental positif, un dispositif d'intracring qui finance des équipements générant des économies d'énergie. La démarche performancielle entrant parfaitement dans ce type de prérogative, le SYDER a ainsi obtenu une proposition de crédit à hauteur de **30 millions d'euros au taux de 0,25% sur 13 ans**. De son côté, le syndicat s'engage à retracer les réductions de consommation d'énergie par un suivi des données, permettant de mesurer leur impact positif en consommations, émissions ainsi qu'en valorisation économique.

DSIL 2022 : 46 DÉPÔTS DE DEMANDES DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA DÉMARCHE PERFORMANCIELLE

La dotation au soutien à l'investissement public local (DSIL) créée en 2016 a pour objectif d'**apporter un soutien aux communes et à leurs groupements dans leurs projets d'investissement** et plus spécifiquement à ceux qui s'inscrivent dans une démarche de transition environnementale et énergétique. A ce titre, la Démarche performancielle portée par le SYDER entre parfaitement dans ces prérogatives.

Le 15 avril 2022, face aux nouvelles modalités imposées par l'État, le **SYDER a déposé pour le compte de 46 communes adhérentes les demandes de subventions DSIL** dans le cadre des travaux de la **démarche performancielle**.

MUTUALISATION DES ACTIONS

CONVENTION ENTRE LE SYDER, TE63, SYANE ET TEARA POUR LE RECRUTEMENT DE CONSEILLERS PHOTOVOLTAÏQUES ET ÉOLIENS

Depuis novembre 2021, le SYDER est lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la mise en place de réseaux régionaux de Conseillers à destination des Collectivités de l'échelon communal pour le développement de Projets EOLIENS et Photovoltaïques (AMI COCOPEOP désormais appelé Les générateurs), pour le compte du réseau TEARA. A ce titre, le SYDER a établi une convention partenariale avec l'ensemble des acteurs concernés (TE63, SYANE et TEARA) qui détermine les modalités d'accueil et d'intervention des **trois conseillers photovoltaïque et éolien** dans la région AURA.

Pour mémoire, les conseillers mèneront des missions de sensibilisation, d'information, d'animation et de conseil auprès de collectivités concernées par un projet d'énergie renouvelable sur leur territoire. Les trois conseillers auront chacun un périmètre d'intervention afin de couvrir l'ensemble du territoire régional.

REGROUPEMENT ENTRE SYNDICATS D'ÉNERGIE DE TEARA POUR SÉCURISER ET FACILITER LES DÉPÔTS DE CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

Pour anticiper les futures exigences du Pôle national des Certificats d'économie d'énergie (PNCEE) et afin de sécuriser les dépôts de CEE de leurs communes adhérentes, **les 13 Syndicats d'énergie de TEARA ont décidé de mutualiser leurs efforts et de se réunir entre bénéficiaires pour valoriser ensemble leurs opérations d'économies d'énergie.**

Ainsi, en portant tour à tour un regroupement, **ils pourront faire profiter de la dérogation annuelle de chaque syndicat, à l'ensemble des membres de TEARA**, sur une périodicité quasi-mensuelle.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CCVL POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE MICHARD À THURINS

La Communauté de communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) entend réaliser des travaux de voirie portant sur l'aménagement de la rue du Michard à Thurins. Dans le même temps, le SYDER prévoit de réaliser l'enfouissement des réseaux secs dans cette même rue.

Afin de réduire les nuisances causées aux riverains et optimiser financièrement les différentes opérations, la CCVL s'engage à réaliser les travaux d'enrobé induits par l'intervention du SYDER concomitamment à ses propres travaux d'aménagement. Le **SYDER remboursera à la CCVL la part des travaux d'enrobé** correspondant aux travaux d'enfouissement des réseaux secs.

MAITRISE DE L'ÉNERGIE, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT : LE SYDER AU CŒUR DES INNOVATIONS

UNE PLATEFORME ÉNERGÉTIQUE POUR FACILITER LA MAITRISE DE L'ÉNERGIE

Si le SYDER propose déjà un certain nombre de solutions à ses communes adhérentes pour les soutenir face à la flambée des prix de l'énergie mais également pour les inviter à se doter de solutions énergétiques plus vertueuses écologiquement, il souhaite aujourd'hui **aller plus loin dans son rôle de défenseur des intérêts énergétiques.**

La multiplication des offres proposées sur le marché de l'énergie et des interlocuteurs brouille le consommateur final (collectivité ou particuliers) et entraîne une certaine défiance.

Dès lors, en tant qu'**acteur public et tiers de confiance**, le SYDER va développer un **outil numérique performant** et inédit du type **plateforme énergétique**. Il s'agirait d'un « **guichet unique** » des questions énergétiques et des moyens disponibles sur le territoire rhodanien pour permettre au **consommateur de s'engager dans une démarche de maîtrise de l'énergie.**

Grâce au **plugging d'un module de communication** (de collecte de données en direct) sur les compteurs linky des consommateurs, les données seront transmises en temps réel à la **plateforme enrichie de plusieurs services**, qui grâce à un croisement de données permettra d'apporter des conseils et services personnalisés en fonction de différents paramètres. Le SYDER **testera et expérimentera** dans un premier temps l'installation et l'exploitation de **20 000 capteurs** sur 2 ans auprès de **collectivités volontaires.**

CRÉATION D'UNE CHAIRE UNIVERSITAIRE POUR ENCOURAGER LA RECHERCHE, LE DÉVELOPPEMENT ET LES PARTENARIATS

Parce que la **recherche et les innovations** sont des leviers essentiels pour réaliser et **accompagner la transition environnementale**, le SYDER crée un partenariat avec **l'Université Claude Bernard Lyon I**, présente dans le top 100 des universités les plus innovantes au monde, dans le cadre d'une **chaire universitaire.**

En finançant cette nouvelle chaire à hauteur de **100 000€ par an maximum durant cinq années**, le SYDER pourra **s'impliquer directement dans la recherche, l'orienter vers des sujets d'intérêts publics** comme les énergies renouvelables, la maîtrise énergétique ou encore l'intelligence des réseaux ; participer à la **structuration de la filière énergétique** ; accompagner les besoins de formation du secteur et valoriser les métiers et les filières en tension ; tester des innovations ; faciliter des partenariats avec le privé, etc. Enfin, s'inscrire dans une **démarche partenariale** et travailler en synergie avec une telle structure universitaire est également un moyen pour notre syndicat de **gagner en notoriété et visibilité.**

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

UN SCHÉMA DIRECTEUR POUR PLANIFIER ET INTENSIFIER LA MOBILITÉ DÉCARBONNÉE

Alors que le SYDER s'est doté de la compétence IRVE depuis 2019 et qu'il aura déjà installé d'ici la fin de l'année 2022 près de 102 bornes de recharge à travers le territoire, il a souhaité, conformément aux prescriptions émises dans la loi d'Orientation des Mobilités, se doter d'un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques. L'objectif pour notre syndicat est de disposer d'une **feuille de route concertée et partagée avec l'ensemble des EPCI rhodaniens** en les intégrant directement à l'élaboration de ce document. En outre, le SYDER se donne pour horizon d'installer **609 bornes sur le territoire d'ici 2025** réparties en fonction de **3 grands orientations** :

- Le développement d'un **réseau de bornes rapides** pour les usagers en transit à proximité d'**axes structurants** (autoroute, zone commerciale, etc.),
- L'implantation d'infrastructures de recharge dans des **zones touristiques**,
- Le développement d'un réseau de bornes dans les **centres bourgs denses** avec un taux de stationnements privés faible où il est difficile de s'équiper en point de recharge à domicile.

FINANCEMENT DES BORNES DE RECHARGE DE HAUTE PUISSANCE

Dans le cadre de son Schéma directeur de développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques et face à l'accélération des innovations en matière de mobilité électrique, le SYDER souhaite **développer de plus en plus de bornes de haute puissance**. Afin de faciliter le déploiement de ces nouvelles infrastructures plus performantes mais également plus coûteuses, le SYDER candidate à **deux appels à projets nationaux** qui soutiennent le développement de telles infrastructures, l'un initié par la **Commission européenne** via le dispositif « Alternative Fuel Infrastructure Facility » et l'autre par l'**ADEME**.

L'appel à projet de la Commission européenne fixe des **forfaits par borne installée et pour le raccordement du réseau**. Il est également prévu un **co-financement de la Banque des Territoires** à hauteur de **10% du montant du projet**. Enfin, le taux de subventionnement de l'ADEME s'élève à **40% des coûts éligibles**, plafonné à 15 millions d'euros.

PRISE EN CHARGE DES DÉPLACEMENTS DES ÉLUS ET MANDATS SPÉCIAUX

Dans le cadre de l'exercice de leur mandat et de leur délégation, les membres de l'exécutif peuvent être amenés à effectuer, sous certaines conditions, des **déplacements** en France, comme à l'étranger.

La prise en charge des frais de déplacement (transport et séjour) est assurée dans les **conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État**, selon les dispositions du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié.

En outre, dans le cas de certains déplacements nationaux ou internationaux, les frais de déplacement pourront être remboursés aux frais réels, sur présentation des **pièces justificatives pour les dépenses de transport et de séjour**.

Enfin, les déplacements à l'international feront l'objet de mandats spéciaux.

VIE DU SYNDICAT

PROCHAIN COMITÉ SYNDICAL

Le prochain comité syndical aura lieu le **20 septembre 2022** sur le territoire de la **Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées**.

Retrouvez-nous sur les Réseaux Sociaux et notre site internet



RETOUR SUR LES TEMPS FORTS DU SYDER

7 avril 2022



Inauguration d'une nouvelle borne de recharge à **Villefranche-sur-Saône** en présence du Président du SYDER, du Maire de la commune, Thomas Ravier, de Pascale Reynaud, Vice-Présidente du SYDER déléguée à la prospective et à l'innovation et Didier Moulin, Vice-Président du SYDER délégué aux finances, budget et à la commande publique.

15 avril 2022



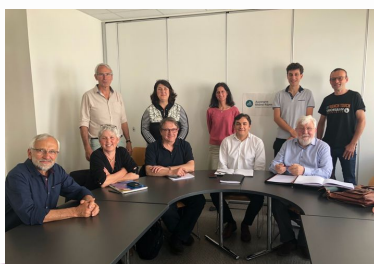
Signature de la **convention** entre le **SYDER et HESPUL** – association spécialisée dans des actions de communication et de conseil sur les énergies renouvelables. Un partenariat pour intensifier et accélérer les projets durables et vertueux portés par notre syndicat.



21 mai 2022

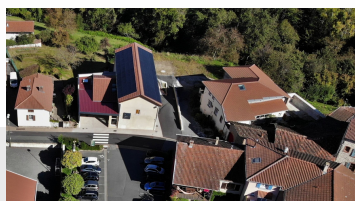
A l'initiative de la mairie de Colombier-Saugnieu, le Président du SYDER a inauguré, en présence de différents officiels et d'un certain nombre de collaborateurs du syndicat, **la chaufferie et le réseau de chaleur de la commune**.

Une installation qui alimentera plusieurs bâtiments communaux (écoles, restaurants scolaires, logements).



10 mai 2022

Le Président du SYDER et la Vice-Présidente en charge de la Communication, Madame Sandrine Arnaud, ont rencontré les représentants de l'association des **centrales villageoises**, ceux d'**Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement** ainsi que ceux de **4 centrales de production photovoltaïque** du Rhône. Des échanges riches pour imaginer ensemble de **nouvelles collaborations** autour de futurs **projets photovoltaïques** sur le territoire.



13 juin 2022

Le SYDER a mis en service sa **46ème installation photovoltaïque** sur le toit de la salle d'activités de **Montromant**. Cette infrastructure devrait produire **30.300 kWh/an** soit la consommation électrique de 6 foyers.